

LA MARIE DEBOUT

CENTRE D'ÉDUCATION DES FEMMES

Le 20 novembre 2002

**Commission des Institutions de
l'Assemblée nationale du Québec**
M. Claude Lachance, président
Édifce Pamphile-Lemay
1035 rue des parlementaires, 3^e étage
Québec (Qc) G1A 1A3

**Comité directeur des États généraux
sur la réforme des institutions
démocratiques**
**Secrétariat à la réforme des
institutions démocratiques**
M. Claude Béland, président
875. Grande Allée Est, bureau 1.69
Québec (QC) G1R 4Y8

Monsieur le président et tous les membres de la Commission,
Monsieur le président et tous les membres du Comité directeur des États généraux

Nous, du Centre d'éducation des femmes **La Marie Debout**, en tant que groupe communautaire membre de la société québécoise sommes entièrement d'accord avec une réforme en profondeur des institutions démocratiques. Nous sommes conscientes que l'actuel mode de scrutin contient des failles et qu'il est grand temps d'y remédier.

Depuis plus de 20 ans **La Marie Debout** travaille à l'amélioration des conditions de vie des femmes du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Durant toutes ces années, nous nous sommes impliquées dans différents débats de société et avons aussi travaillé à favoriser l'accès des femmes dans des postes de pouvoir.

Tout en étant solidaires du mémoire produit par le Collectif féminisme et démocratie, il nous est apparu important d'ajouter notre couleur à ce qui était déjà écrit. D'autre part, nous nous posons certaines questions quant au questionnaire qui nous a été soumis par le Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Voici le produit de notre réflexion collective. Dans le présent mémoire, nous avons sciemment décidé de nous attarder que sur quelques points.

Il nous est demandé si nous voulons que les régions participent aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale (question 5). Nous croyons qu'il serait pertinent d'être davantage documentées afin de pouvoir prendre une décision plus éclairée. Nous aimerions connaître les conditions liées à la formation d'une Chambre des régions intégrée à l'Assemblée nationale. Cette chambre serait élue par qui ? Quel serait son mandat ? Quel serait son mode de fonctionnement ? Quel serait son pouvoir ? On nous demande un chèque en blanc sauf que nous ne sommes pas très à l'aise d'émettre notre opinion considérant le fait que l'éclairage est insuffisant.

Concernant la place des femmes en politique (question 6). Il nous apparaît très important que des mesures d'actions positives soient prises afin d'atteindre l'égalité du nombre de femmes et d'hommes élus afin que celles-ci soient mieux représentées et que leurs intérêts soient mieux défendus. Toutefois, nous jugeons qu'il faudrait éviter des mesures extrémistes de type amendes ou pénalités dans le financement public des partis politiques qui ne présenteraient pas de listes égalitaires car il est tellement facile de contourner de telles mesures pour des partis qui ne favoriseraient pas l'équité femmes/hommes à l'Assemblée nationale. Cependant, tenant compte du fait qu'elles n'ont pu tisser des liens, s'organiser des réseaux autant que les hommes vu leurs responsabilités familiales, il faudra absolument leur assurer du soutien, de la formation au besoin, un financement adéquat pour leurs campagnes et tenir compte des coûts de gardiennage ou toute aide nécessaire à la famille par un remboursement de ce type de dépenses. **NOUS INSISTONS SUR L'ÉQUITÉ DE LA REPRÉSENTATION FEMMES/HOMMES.**

Il va de soi que les premières nations (question 7) soient associées à la réforme des institutions démocratiques. Cela est essentiel si l'on veut que la démocratie soit assurée. Toutefois, ils doivent être consultés, afin qu'ils puissent eux-mêmes déterminer leur mode de représentation selon leurs aspirations et leur propre vision d'un gouvernement. Ce qui veut dire que ce processus nécessitera une large ouverture d'esprit de la part des partis concernés. La culture des autochtones doit être respectée.

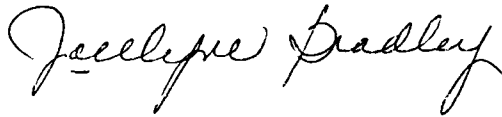
La question 9 portant sur l'instauration d'une carte d'électeur est un point sensible. Nous sommes d'avis que l'exercice du droit de vote doit être fait avec rigueur et intégrité. Nous savons que dans le passé il y a eu beaucoup d'abus et que des élections dans certains comtés ont été littéralement volées. Le carte d'électeur nous cause une grande inquiétude car rien n'est moins certain qu'elle soit réservée exclusivement le jour d'une élection. Elle risquerait d'être utilisée à d'autres fins par les gouvernements et des groupes d'intérêts plus au moins honnêtes. Pourquoi ne pas utiliser la carte d'assurance-maladie avec photo et sur ladite carte indiquer l'adresse de la personne concernée. De plus, nous suggérons que la vérification la carte d'assurance-maladie, le jour d'une élection tant municipale, que provinciale ou fédérale soit purement visuelle et non passée dans un système informatique quelconque.

Le Conseil des citoyennes et des citoyens qui veille en permanence à assurer la qualité de la vie démocratique au Québec est fort intéressante mais soulève plusieurs questions (question 10). Par qui seraient nommés les membres ? Serait-ce le parti au pouvoir, le ou les partis d'opposition, les groupes de pressions ? Nous supposons qu'il y aurait autant de membres qu'il y a de régions afin d'assurer une représentativité adéquate. Le Conseil des citoyennes et des citoyens aurait-il un pouvoir décisionnel ou serait-il purement représentatif (tel le Conseil du statut de la femme) ? Aurait-il un mandat clair ? Serait-il indépendant ou serait-il redevable et à qui ? Aurait-il accès à toute l'information pertinente pour la bonne marche de ses travaux ? Siègerait-il en permanence ou 1 ou 2 fois l'an ? Comment son efficacité serait-elle évaluée et par qui ? Nous considérons tout de même important la création d'un Conseil des citoyennes et des citoyens car nous nous sentons coupés de nos élus et avons surtout l'impression qu'une fois élus ils s'éloignent

des préoccupations de leurs commettants. Les membres dudit conseil seraient en quelque sorte le lien entre la population et les députés élus à l'Assemblée nationale.

Un dernier point que nous tient particulièrement à coeur c'est la durée des mandats. Il y a des députés (incluant des ministres) élus depuis plus de 20 ans. À notre avis cela n'apporte rien de bon car ils sont, pour la plupart, dans leur tour d'ivoire. Nous proposons que les mandats soient restreints à deux (2). Cela apportera un peu de fraîcheur, des idées nouvelles et la possibilité d'élire des gens motivés plus pour servir leurs concitoyens que pour l'appât du pouvoir. Exception pourrait être faite pour un député qui devient premier ministre. Ce dernier pourrait être élu pour un troisième (3^e) mandat.

En conclusion, on ne peut parler de démocratie si toute la population du Québec n'est pas représentée d'une manière juste et équitable. C'est le but à atteindre afin que la population reprenne confiance en ses élus et dans le système politique.



Jocelyne Bradley pour le comité action de
La Marie Debout
4001, rue Sainte-Catherine Est,
Montréal, (Qc)
H1W 2G7

Tél. : (514)597-2311
Fax : (514)597-2798

PROPOSITION DU COLLECTIF FÉMINISME ET DÉMOCRATIE – EN RÉSUMÉ

Un Parlement composé de 125 sièges (comme actuellement) mais composé de 2 types de député-e-s :

- 74 sièges élus à la proportionnelle pure au niveau national
- 51 sièges élus au niveau des 17 régions administratives – mais ceux-là non rattachés aux partis politiques.

Et en plus

- un nombre à déterminer avec les nations autochtones de sièges qui leur seraient réservés (dans l'une ou l'autre des 2 catégories de sièges) afin que toute la population, sans exception, y soit représentée.

Les électrices et électeurs reçoivent deux bulletins dans l'isoloir où sont affichés les candidatures : listes de candidats-es des partis politiques et liste des candidatures régionales (en plus d'être envoyé par la poste comme maintenant).

Nous irions dans l'isoloir avec deux bulletins : un régional, spécifique à chaque région, et un national, qui présente les mêmes choix à toute la population.

- **Bulletin régional** : 3 sièges régionaux indépendants à choisir de façon préférentielle parmi les candidatures provenant de la communauté (par exemple : sur une liste de 10 candidatures on numérote de 1 à 3 les personnes de notre choix).
- **Bulletin national** : il faut choisir un parti, tenant compte de son programme et de la composition de sa liste.

<p style="text-align: center;">Bulletin NATIONAL (le même pour toute la population)</p> <p style="text-align: center;">Cochez le parti politique de votre choix Certains modes de scrutin permettent d'indiquer une préférence entre les différentes candidatures (scrutins à listes ouvertes)</p>
<p style="text-align: center;">Ce vote décide de la répartition des 74 sièges que les partis auront au parlement. Cochez le parti politique que vous choisirez.</p>
<p style="text-align: center;">Votez pour un seul parti</p>
<p>Parti 1.....O Parti 2.....O Parti 3.....O Parti 4.....O Parti 5.....O Parti 6.....O</p>
<p>La liste des candidates et candidats de chacun des partis a été rendue publique, elle a été envoyée à chaque domicile et elle est affichée dans l'isoloir. Les partis peuvent présenter de 1 à 125 candidatures.</p>

Bulletin RÉGIONAL (spécifique à chaque région) Vote pour l'équipe de député-e-s indépendant-e-s	
Ce vote décide des 51 candidates et candidats qui représenteront les régions TROIS personnes par région seront élues.	
Indiquez vos trois choix par ordre de préférence (numérotez de 1 à 3)	
Candidate A O
Candidat B O
Candidate O
Candidat D O
Candidate E O
Candidat F O
Candidate G O
Candidat H O

La majorité de la députation serait donc élue à la proportionnelle, selon l'appui de la population aux divers partis politiques.

Les électrices et électeurs conservent un lien avec une députée ou un député mais sur la base des régions administratives plutôt que des comtés.

Celles qui veulent s'associer à un parti peuvent se présenter dans les listes du scrutin proportionnel alors que celles qui préfèrent rester indépendantes peuvent se présenter sur la base des sièges régionaux.

Les sièges nationaux – à la proportionnelle

Dans un scrutin proportionnel les campagnes se font davantage sur la base des programmes des partis politiques et sur la base de la représentativité de leurs listes de candidatures. Ce mode facilite l'instauration de mesures d'action positives pour que les partis présentent autant de candidates que de candidats.

Ces députés porteraient les préoccupations de l'ensemble de la population cela permettra à des tiers partis de se développer, dont des partis véhiculant des valeurs féministes, et toute la population québécoise aurait accès à la même diversité de partis.

Les sièges régionaux – indépendants - à la préférentielle

L'un des objectifs de ce modèle est de permettre l'expression d'un choix véritable entre une implication politique partisane et une implication non partisane. Et l'existence de ce choix pourrait bien en intéresser plus d'une!

Ça permettrait à des femmes, et à des hommes bien sûr, de travailler pour leur communauté en ayant un réel pouvoir politique mais sans obligation envers une ligne de parti.

Une fois à l'Assemblée nationale ces élu-e-s des régions conserveraient leur indépendance de pensée et seraient redevable envers la population de leur région.

Une équipe régionale non partisane serait formée et pourrait travailler ensemble dans le meilleur intérêt de la région.

Le statut d'indépendant ne serait plus marginal mais généralisé à toute une portion de la Chambre. La loi électorale devrait s'adapter en bonifiant ce qui est déjà prévu pour le statut d'indépendant.

DES PISTES POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ DANS LA REPRÉSENTATION

AU SEIN DES LISTES DE PARTIS :

- des listes en alternance parfaite : une femme/un homme;
- une position « réservée-privilegiée » en tête de la liste (ex. qu'on retrouve au moins 10 candidatures féminines parmi les 20 premiers rangs ou que les candidates soient prioritairement dans le premier tiers de la liste du parti etc.);
- des listes en alternance sexuée par blocs de candidatures (5 femmes, 5 hommes, 5 femmes etc.);
- des amendes ou pénalités dans le financement public des partis politiques qui ne présentent pas de listes égalitaires du point de vue du sexe.

Pour rendre la carrière politique plus attrayante et plus « réalisable » pour les femmes faudrait-il obliger les partis politiques à prendre des mesures d'action positive, par exemple :

- programme de formation spécifique,
 - financement particulier des campagnes féminines,
 - comités de soutien et de recrutement,
- remboursement des coûts de garde et autre aide domestique.

DES MESURES POURRAIENT ÉGALEMENT S'APPLIQUER AUX CANDIDATES INDÉPENDANTES RÉGIONALES.

Ex. un processus de discrimination positive pour s'assurer de la présence de suffisamment de candidates sur les bulletins régionaux (le DGE pourrait qualifier des candidates ne respectant pas le quota de signatures prévues s'il n'y a pas 50% de candidates sur le bulletin).